

L'abandon du ramassage des ordures ménagères en porte à porte est illégal

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006396220&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20130410&oldAction=rechCodeArticle>

Article R2224-23 Code Général des Collectivité Locales

- Créé par [Décret 2000-318 2000-04-07 jorf 9 avril 2000](#)

Dans les zones agglomérées groupant plus de cinq cents habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou dans plusieurs communes, les ordures ménagères sont collectées porte à porte au moins une fois par semaine. Dans les autres zones, le maire peut prévoir par arrêté soit la collecte porte à porte, soit le dépôt à un ou plusieurs centres de réception mis à la disposition du public.

The screenshot shows a web browser window displaying the Legifrance website. The page title is "Code général des collectivités territoriales - Article R2224-23". The browser's address bar shows the URL: www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006396220&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20130410&oldAction=rechCodeArticle. The page content includes a navigation menu on the left, a breadcrumb trail, and the main text of Article R2224-23. The breadcrumb trail is: "Code général des collectivités territoriales" > "Partie réglementaire" > "DEUXIEME PARTIE : LA COMMUNE" > "LIVRE II : ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX" > "TITRE II : SERVICES COMMUNAUX" > "CHAPITRE IV : Services publics industriels et commerciaux" > "Section 3 : Ordures ménagères et autres déchets". The main text of the article states: "Article R2224-23 Créé par Décret 2000-318 2000-04-07 jorf 9 avril 2000 Dans les zones agglomérées groupant plus de cinq cents habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou dans plusieurs communes, les ordures ménagères sont collectées porte à porte au moins une fois par semaine. Dans les autres zones, le maire peut prévoir par arrêté soit la collecte porte à porte, soit le dépôt à un ou plusieurs centres de réception mis à la disposition du public." The browser's taskbar at the bottom shows the Windows Start button and several open applications, including "PACT-Fic...", "boîte de r...", "Document...", and "Code gén...". The system clock shows the date and time as "FR. 00:30".